République française

Département de l'Aisne

RF PREFECTURE DE LAON

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/09/2022 002-210204756-20220923-DE 2022 047-DE

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 23 septembre 2022

Date de la convocation: 23/09/2022 Membres en exercice: 13

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois septembre l'assemblée Présents: 8

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame

Caroline MITOUART Votants: 11

Pour: 11 Présents: Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric

COLAS, Matthieu DEBLED, Freddy BESSE, Morgan BOURDON,

Monique DE BROUWER, Brigitte GONON

Abstentions: 0 Représentés: Grégory HAVEL par Monique DE BROUWER.

Benoît BENSCH par Morgan BOURDON, David MASCRET par

Freddy BESSE

Excusés:

Absents: Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

Secrétaire de séance : Monique DE BROUWER

Objet : Coupe de bois autour de l'étang communal - DE 2022 047

Madame le Maire expose à l'Assemblée que deux arbres arrivés à maturité dans la parcelle de l'étang présentent un danger pour les pêcheurs.

Madame le Maire informe avoir sollicité une entreprise de travaux forestiers pour la coupe de ces deux arbres et de profiter du déplacement de l'entreprise pour procéder à la coupe des arbres arrivés à maturité et situés dans les parcelles avoisinantes référencées ZX110 et ZX105.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

- à faire procéder à l'abattage des deux arbres situés dans la parcelle de l'étang ainsi que des arbres arrivés à maturité situés dans les parcelles ZX 110 et ZX 105,
- à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Le Maire, Caroline MITOUART

Contre: 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le / / 20
et publié ou notifié
le / / 20